

## **Délibération des représentants du personnel élus au comité technique de réseau Point 1 de l'ordre du jour**

Alors que le cycle de discussions « rapport Gardette » n'était pas achevé et qu'il semblait prendre en compte les revendications des représentants du personnel de ne pas transférer l'ensemble des missions du champ fiscal vers la DGFIP, le ministre a arbitré en faveur d'un changement qui prive notre administration de plusieurs centaines d'emplois, au bas mot, ainsi que de missions qui étaient jusqu'ici structurantes pour nos collègues.

Les représentants du personnel demandent donc à l'administration un engagement fort sur le renforcement des activités douanières dans chacune des structures fragilisées par le transfert des missions fiscales.

Ces structures doivent renforcer et recevoir des missions et activités douanières pérennes et conformes au cycle de négociations qui n'est à ce jour pas terminé, notamment sur les questions des missions et de la cartographie douanière.

Les représentants du personnel demandent un engagement fort de la Direction Générale de ne pas encore davantage fragiliser les structures, en rassurant les douaniers sur sa volonté de pérenniser celles-ci. Il n'est pas question de s'engager dans un processus qui viserait à fermer dans quelques temps des structures fragilisées aujourd'hui par une réforme pour laquelle les discussions et décisions n'ont été ni transparentes ni sincères.

Comme l'a dit Madame la Directrice générale, vous ne devons pas refaire un PSD et en revivre le même bilan désastreux. Il nous appartient donc de donner des garanties aux douaniers pour pérenniser leurs missions et leurs structures.

**Ils rappellent les dispositions de l'article 52 du décret 2011-184 (en application jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023) suivant lesquelles le Président du comité technique doit informer par écrit chacun des membres du comité technique dans un délai de deux mois des suites données à leurs propositions et avis.**

Le 15 juillet 2021

Pour : Unanimité des organisations syndicales

Abstention : Aucun

Contre : Aucun